

## PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

### Ordre du jour :

1. Examen et vote du compte de gestion 2019.
2. Examen et vote du compte administratif 2019.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2019.
4. Vote des taux relatifs aux différentes taxes.
5. Présentation et vote du budget primitif 2020.
6. Délibération relative aux subventions allouées aux associations.
7. Autorisation de procéder à la recherche de financement pour la réfection de la voirie communale à Cigala.
8. Autorisation de procéder à la recherche de financement pour l'achat d'un camion.
9. Attribution des travaux de réfection de l'accès au lotissement communal.
10. Participation financière au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR).
11. Questions diverses.

### Présents :

Mmes CESARI Rose-Marie, GERMAIN Antoinette, LANGIANNI Marie-Paule, CESARI Blanche, BARTOLI Isabelle et LOMELLINI Elisabeth..

MM. BARTOLI Jean-Jacques, FARELLACCI Dominique, NICOLAI Yves, BUCAI Bernard.

Avait donné pouvoir : néant.

Secrétaire élu par le conseil municipal en début de séance : M. FARELLACCI Dominique.

\*\*\*

Dans la mesure où le conseil compte trois nouveaux membres, le Maire évoque la « Note d'information relative au budget de la commune » (document joint au dossier annexé à la convocation) ; le Maire précise ensuite qu'il se tient à la disposition de tout(e) conseiller(ère) désireux(se) d'obtenir des informations complémentaires.

### 1. Examen et vote du compte de gestion 2019

Suite à la présentation détaillée par le Maire du compte de gestion 2019, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte précité.

Voir délibération n°20/03001 du 26 juin 2020.

## 2. Examen et vote du compte administratif 2019

Avant de présenter le compte administratif 2018 par chapitres, le Maire propose au conseil municipal une présentation analytique de ce document, à partir des dépenses réelles et des recettes réelles pour chacune des deux sections, permettant aux membres du Conseil Municipal de mieux appréhender les équilibres financier-budgétaire de la commune.

Sont ainsi détaillées les réalisations de l'exercice au sein des deux sections, les reports de l'exercice 2019 et les restes à réaliser avant de souligner les différents résultats en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire quitte ensuite la salle de délibérations afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer, sur le compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Rose-Marie CESARI, première adjointe, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2019.

Voir délibération n°20/03002 du 26 juin 2020.

## 3. Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Maire expose aux membres du conseil municipal les résultats d'exécution du compte administratif 2019, conformes au compte de gestion et qui se décomposent de la façon suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire des exercices antérieurs	+ 636 732,86 €
+ Résultat excédentaire de l'exercice 2019	+ <u>207 367,52 €</u>
= Résultat cumulé avant affectation	+ 844 100,38 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire des exercices antérieurs	+ 18 517,91 €
+ Résultat déficitaire de l'exercice 2019	- <u>226 601,95 €</u>
= Résultat cumulé avant affectation excédentaire	- 208 084,04 €

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante au Budget Primitif 2020 :

- Dépenses d'investissement ligne 001	208 084,04 €
- Recettes d'investissement compte 1068	208 084,04 €
- Recettes de fonctionnement ligne 002	636 016,34 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2019 tel que présentée ci-dessus.

Voir délibération n°20/03003 du 26 juin 2020.

#### 4. Vote des taux relatifs aux différentes taxes

Le Maire propose pour l'année 2020 de maintenir les taux appliqués en 2019 pour un produit total prévisionnel de 126 612 € conformément au tableau ci-après.

Monsieur le Maire précise que suite à :

- L'incorporation de la commune au sein de la CCSVT la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'est plus perçue par la commune,
- La réforme sur la taxe d'habitation, la commune n'a plus à décider de son taux, la compensation étant assurée par l'Etat.

TAXES	BASE 2020	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	Sans objet	Sans objet	84 873 €
Taxe foncière (bâti)	44 500 €	9,39	41 739 €
Taxe foncière (non bâti)	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>126 612 €</b>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les taux des différentes taxes tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Voir délibération n°20/03004 du 26 juin 2020.

#### 5. Présentation et vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire présente successivement aux membres du conseil municipal chacune des deux sections du Budget Primitif par chapitres, s'établissant globalement comme suit :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes totales	1 151 822 €
Virement à la section d'investissement	287 254 €
Excédent de fonctionnement reporté	636 016 €

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes totales	861 326 €
Virement de la section de fonctionnement	287 254 €
Déficit reporté en dépenses et excédent de fonctionnement reporté en recettes	208 084 €

Concernant l'endettement de la commune, le Maire renvoie les conseillers à l'annexe 6 « Tableau des emprunts 2020 » (document joint au dossier annexé à la convocation) avant d'en souligner le faible niveau ; il précise ensuite qu'un emprunt de 45 000 € vient à échéance en 2022 pour une annuité de 1390,76 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020.

## 6. Délibération relative aux subventions allouées aux associations

Conformément aux crédits budgétaires inscrits en section de fonctionnement au BP 2020, compte 6574 subventions, le Maire propose au conseil municipal d'allouer des subventions aux six associations telles que précisées ci-dessous :

– Fiera di U Turismu Campagnolu	2 000 €
– Réseau de santé polyvalent	250 €
– Gymnastique Club Valinco	100 €
– Association Anciens Combattants Olmeto/Sollacaro	250 €
– Valinco-Taravo TEAM	1 200 €
– PECHE-QUILICHINI Kewin (ouvrage scientifique)	<u>200 €</u>
TOTAL	4 000 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition d'allocation de subventions aux associations telle que proposée ci-dessus.

Voir délibération n°20/03006 du 26 juin 2020.

## 7. Autorisation de procéder à la recherche de financement pour la réfection de la voirie communale à Cigala

Afin de procéder à la réfection et mise aux normes de la portion de chemin communal qui dessert les riverains du lieu-dit « Cigala », le Maire propose aux membres du conseil le projet qui a fait l'objet d'une étude pour un montant de 59 994 € TTC (54 540 HT) selon le plan de financement suivant :

- CdC	38 178 € HT
- Commune (y compris TVA)	21 816 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet proposé selon le plan de financement susvisé.

Voir délibération n°20/03007 du 26 juin 2020.

## 8. Autorisation de procéder à la recherche de financement pour l'achat d'un camion

Le Maire rappelle que le camion utilisé à la voirie a subi une grosse panne de moteur ; étant donné l'âge du camion, et surtout le montant des travaux de réparation estimé à 15 000 € environ, il semble préférable de procéder à l'achat d'un camion neuf pour un coût estimé à 43 783 € TTC selon le plan de financement suivant :

- CdC	25 566,88
- Commune (y compris TVA)	18 216,12 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'achat d'un nouveau camion selon le plan de financement proposé.

Lors de l'échange, l'ensemble des conseillers a convenu avec le Maire que cet outil indispensable à l'activité des travaux de voirie - et également vitrine de la municipalité -, devait impérativement faire l'objet d'une gestion rigoureuse de la part de l'équipe concernée.

Voir délibération n°20/03008 du 26 juin 2020.

### **9. Attribution des travaux de réfection de l'accès au lotissement communal**

Le Maire rappelle que ce projet sur lequel le conseil municipal s'était prononcé lors de sa séance du 12 octobre dernier s'élève à 22 660 € TTC et qu'il bénéficie d'une subvention de la CdC de 14 220 €.

Le montant permettant de traiter cette opération par un marché public négocié sans publicité, le Maire propose d'attribuer ces travaux à l'entreprise BASI BTP et demande aux membres du conseil de bien vouloir en délibérer.

Isabelle BARTOLI ne participant pas au vote, le Conseil Municipal approuve la proposition d'attribution des travaux précités à l'entreprise BASI BTP.

Voir délibération n°20/03009 du 26 juin 2020.

### **10. Participation financière au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR)**

Après présentation du PETR dont le conseil syndical s'était prononcé en mars 2018 pour une participation financière des communes membres (grille de répartition en fonction de la démographie), le Maire propose une participation de 700 € pour la commune de SOLLACARO, correspondant au montant afférent à la tranche démographique de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la participation de 700 € telle que proposée ci-dessus.

### **11. Questions diverses**

#### Les marchés en cours

Le Maire fait un point sur l'état d'avancement des trois marchés suivants :

- Le talus de Calvese : marché infructueux, la proposition de l'entreprise étant supérieure au montant estimé par le cabinet d'étude ; afin de mieux évaluer la nature et l'ampleur des travaux à réaliser, le talus a été démaquisé, le bureau d'étude devant revenir sur site : selon les résultats de cette visite, il sera procédé à un appel d'offres ou à une négociation avec l'entreprise concernée selon la nature et l'importance des travaux retenus in fine.
- Travaux de Teppa (reprise du pluvial et parking) : marché infructueux suite à l'absence d'offres ; la commune et le bureau d'étude cherchent une entreprise dans le cadre d'un marché négocié comme l'autorise la loi.
-

- Mur de St Roch : en l'état de la procédure, il est possible d'avoir recours à un marché négocié ; l'entreprise Ciccolini a donné son accord pour effectuer les travaux sur la base d'un devis de 35 755 € HT (42 000 € TTC). Le Conseil à l'unanimité des membres présents donne mandat au Maire pour attribuer ce marché à l'entreprise précitée.

Elisabeth LOMELLINI appelle l'attention du Conseil sur le fait qu'un autre mur menace de s'effondrer sur cette portion de voirie d'autant que de nouvelles maisons se construisent ; elle évoque également le problème de la gestion eaux pluviales et du réseau AEP qui risque de devenir sous dimensionné. Le Maire donne acte à l'intéressée de la réalité de ce problème étant précisé par ailleurs que la réfection du réseau d'AEP est de la compétence de la CCSVT.

### Maison BORE-COLONNA D'ISTRIA

Le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a fait l'acquisition de cette bâtisse par le biais de l'Office Foncier de Corse qui en a assuré le portage, la commune devant toutefois rembourser le prix de cette acquisition avant la fin de la mandature (250 000 € environ).

Dans le cadre du projet communal d'y réaliser plusieurs logements en locatif, l'étude réalisée par le cabinet d'architecture fait apparaître six logements répartis de la façon suivante : deux au rez de chaussée (T2/T3), deux au premier étage (T2/T3) et deux également au deuxième étage (deux T3) ; l'avant-projet sommaire incluant le lot démolition s'élève à 637 219 €.

Le Maire évoque ensuite plusieurs points importants afférents à ce projet : en premier lieu son financement - coût global d'environ 900 000 € intégrant le remboursement du coût d'achat et le programme de travaux - d'où la nécessité de prendre l'attache de l'Agence d'Urbanisme (financement des travaux relatifs aux économies d'énergie, ...) ; à noter également le fait que cette opération ne permettra pas de récupération de la TVA eu égard sa finalité locative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne mandat au Maire pour contacter l'Agence d'Urbanisme afin de préciser le projet.

### Rénovation des rues du village de SOLLACARO

Le Maire rappelle que ce projet fait l'objet d'un dossier détaillé par quartier avec rénovation du pluvial de Piscina et réhabilitation des accès (deux types d'accès : piétonniers avec dallage et carrossables en béton).

Le coût prévisionnel global s'élève à 877 000 € TTC (récupération de la TVA) avec un montant subventionnable de 796 000 €, les subventions de l'Etat et la CDC devant représenter 80% de ce montant.

Le Maire appelle l'attention du Conseil sur le fait qu'il faudra déterminer précisément la localisation respective des accès piétonniers et carrossables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne mandat au Maire pour procéder à la recherche de financement de ce projet auprès des différents financeurs concernés et engager toute démarche/procédure permettant d'en finaliser la réalisation.

### Les Commissions

Le Maire précise qu'il convient de distinguer les différents types de Commissions :

- La Commission d'appel d'offres, obligatoire et déjà constituée lors de la première réunion du nouveau conseil municipal.

- La Commission des Impôts qui peut être composée d'élus municipaux et de personnes extérieures au Conseil étant souligné que cette commission est dépendante de la stratégie du Service des Impôts : un travail conséquent avait été réalisé lors de la mandature précédente mais la réponse apportée aux propositions a été que la révision des bases était de la compétence de l'Assemblée Nationale !
- D'autres commissions facultatives et thématiques qui peuvent être créées en tant que de besoin avec participation de personnes extérieures au conseil : une relative à la communication et qui aurait vocation à gérer-développer le journal, le site internet, ... ; une consacrée à l'animation, le Maire s'interrogeant sur le fait de savoir si le CCAS avait toujours vocation à prendre en charge sous sa responsabilité toutes les animations et quid de la fête du 15 août.

Marie-Paule LANGIANNI évoque l'intérêt de la création d'une commission Culture, Langue Corse, patrimoine, ...

Pour Dominique FARELLACCI, la mise en place de commissions pourrait être l'occasion de renouer avec la dynamique engagée durant les années 70-80 et de réfléchir à un Projet associant la population.

Le Maire note les quelques propositions émises mais appelle l'attention des membres du conseil sur le fait que l'expérience a démontré que ce type de démarche participative s'essouffait sur la durée et que ceux qui veulent en porter une de ce type doivent être parfaitement conscients de ce sur quoi ils s'engagent.

Le Maire conclue cet échange en proposant à chacun de réfléchir aux différentes commissions (thématiques, fonctionnement, ...).

#### Octroi d'une prime exceptionnelle pour certains personnels qui ont travaillé durant la crise

Le Maire informe le Conseil qu'un décret permet d'octroyer une prime exceptionnelle aux agents qui ont travaillé durant la crise sanitaire ; il souhaite recueillir l'avis du conseil sur ce point.

Lors de l'échange, plusieurs questionnements émergent telles que : la présence ou l'absence des agents durant cette période, le travail effectué par chacun des employés communaux au cours de la période considérée, temps plein ou partiel, ...

Le Maire apporte les éclaircissements nécessaires et conclue cette question en précisant qu'il lui appartient désormais de décider de la suite à donner.

#### Règlement pour l'entretien des parties communes du bâtiment communal affectées à la location

Rose-Marie CESARI souligne leur mauvais état d'entretien aggravé et/ou occasionné par la mésentente régnante entre les locataires et propose la mise en place d'un règlement. Le conseil municipal et le Maire donnent acte à l'intéressée de ce problème et lors de l'échange qui s'en suit plusieurs points sont abordés qui recueillent l'approbation, à l'unanimité des membres du conseil : réunir l'ensemble des locataires pour évoquer ce problème ; voir s'ils sont d'accord pour effectuer un roulement garantissant un entretien sérieux des espaces concernés en leur précisant que si aucune solution n'était trouvée collectivement, la municipalité ferait effectuer l'entretien par un tiers, le coût étant réparti entre les locataires sur leurs loyers respectifs.

Il convient également de mettre en place une gestion des parkings sous le bâtiment communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

**Yves NICOLAI**

**Rose-Marie CESARI**

**Jean-Jacques BARTOLI**

**Dominique FARELLACCI**

**Bernard BUCAI**

**Antoinette GERMAIN**

**Marie-Paule LANGIANNI**

**Blanche CESARI**

**Isabelle BARTOLI**

**Elisabeth LOMELLINI**